

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/035

DEPARTEMENT  
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	11
Date de la convocation		
15 octobre 2024		
Date d'affichage		
<b>Objet</b> : Créances admises en non-valeur – Budget eau-asst		

Séance du 22 octobre 2024

L'an Deux mil vingt quatre  
Et le 22 octobre

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire,-----

**Présents** : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoints), BÉGLIA Gérard, CHICON Pierre, COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PRÉVOST Yvette.

**Absents avant donné pouvoir** :  
MAIO Max donne pouvoir à BÉGLIA Gérard  
ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

**Secrétaire de séance** : BÉGLIA Gérard

VU la liste de demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables dressée par M. le Receveur portant sur les années 2008 à 2023 pour le compte de différents tiers suivante :

Référence pièce	Nom du redevable	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2008-T-8-2	ARNAULT BRANCO	38,00	Personne disparue
2016-R-1-21-1	BERTHET GERARD	41,02	DCD – Dde renseignement négative
2016-R-1-21-4	BERTHET GERARD	82,72	DCD – Dde renseignement négative
2016-R-1-21-5	BERTHET GERARD	112,80	DCD – Dde renseignement négative
2016-R-1-21-2	BERTHET GERARD	595,02	DCD – Dde renseignement négative
2016-R-1-21-3	BERTHET GERARD	661,76	DCD – Dde renseignement négative
2022-R-19-4860-2	CASTRO ALAIN	6,22	RAR inférieur seuil poursuite
2010-R-2-73-3	CHATEAU NOMWENN	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2023-R-27-6624-5	COMPERAT MAURICETTE	0,10	RAR inférieur seuil poursuite
2015-R-3-962-1	DELAGNEAU GABRIEL	36,93	DCD – Dde renseignement négative
2014-R-9-173-1	FOURNIER MARIE THERESE	36,93	DCD – Dde renseignement négative
2014-R-1-181-1	HYON HETZMANN NATHALIE	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2018-R-6-1950-2	LEFLOCH CLAUDINE	0,16	RAR inférieur seuil poursuite
2020-R-16-3711-1	LIGNEY FREDERIC	14,92	RAR inférieur seuil poursuite
2023-R-26-6355-3	LORTON DENIS	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2023-R-26-6355-2	LORTON DENIS	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2017-R-5-1622-1	PARIGOT MICHELINE	23,34	DCD – Dde renseignement négative
2018-R-11-2535-1	ROSAIN JEAN	25,69	DCD – Dde renseignement négative
2012-R-2-403-4	SCI PLB	12,90	Personne disparue
2012-R-2-403-3	SCI PLB	12,90	Personne disparue
2012-R-2-403-2	SCI PLB	67,61	Personne disparue
2012-R-2-403-1	SCI PLB	101,13	Personne disparue
<b>TOTAL</b>		<b>1 870,20</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité POUR (11 voix) :

- L'ADMISSION en créances admises en non-valeur les montants mentionnés ci-dessus, pour un total de 1 870,20€
- L'IMPUTATION de la dépense correspondante au compte 6541.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean-Louis QUÉRET

